

Séance du 2 mars 2026

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	10	7
Date de la convocation : 24 février 2026		
Date d'affichage de la liste des délibérations : 03 mars 2026		
Date d'approbation du procès-verbal : 20 mars 2026		

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Néant

Excusés : Néant

Absent : Patrick DESNOUES, Dorothée ROUSSEL

Secrétaire de séance : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU

Lesquels forment la majorité.

Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU a été désignée secrétaire de séance par les membres présents.

Madame la Maire ouvre la séance en rappelant que, dans le cadre de la démarche engagée par la commune visant à favoriser l'implication des habitants dans la vie municipale, des administrés tirés au sort - six femmes et six hommes - sont régulièrement invités à assister aux réunions du Conseil municipal. Elle remercie chaleureusement les neuf habitants de Benais présents ce soir-là et excuse les personnes invitées qui n'ont pas pu se déplacer. Elle rappelle également que les séances du Conseil municipal sont publiques et que toute personne qui le souhaite peut y assister.

Madame la Maire informe ensuite le Conseil municipal du décès de Monsieur Albert RENARD, figure marquante de la commune, particulièrement investi dans la vie associative locale, notamment au sein du club de tennis de table. Elle donne la parole à Monsieur Pierre NION, président du club de tennis de table, qui rend hommage à Monsieur RENARD, membre fondateur de l'association, d'abord joueur puis entraîneur des jeunes pendant de nombreuses années. Il souligne également qu'il était très apprécié des enfants qu'il a accompagnés et formés au sein du club.

ORDRE DU JOUR

- 01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 16 février 2026
- 02 : Affectation du résultat et reports : ok una
- 03 : Attribution des subventions 2026
- 04 : Attribution d'une subvention au Parc Naturel Régional pour porter la participation communale à 2€ par habitant
- 05 : Approbation du budget primitif 2026
- 06 : Droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée
- Questions diverses :

DELIBERATIONS

01 : D2026-15 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 février 2026 transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 février 2026, tel qu'annexé.

02: D2026-16 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 ET REPORTS

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n°D2026-10 approuvant le compte financier unique 2025 :

Résultat de fonctionnement 2025

Résultat de l'exercice :	100 458.89 €
Résultats antérieurs reportés :	306 946.43 €
Résultat à affecter :	407 405.32€

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025

Résultat de l'exercice :	131 796.41€
Résultats antérieurs reportés :	-85 551.76€
Résultat cumulé :	46 244.65 €
Restes à réalisés recette :	7 106.60 €
Restes à réaliser dépenses :	46 188.25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	-39 081.65€

Besoin de financement à la section d'investissement 2025

Besoin de financement : 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reporter au budget pour 2026, le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Affectation et report sur 2026

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	190 000.00 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002) :	217 405.32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) :	46 244.65 €

03: D2026-17 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame la Maire rappelle que le point relatif à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 était inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.
Elle indique que, bien que l'ensemble des associations ait été reçu, la commission chargée de la vie associative n'a pas pu se réunir dans les délais nécessaires afin d'émettre un avis préalable.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'ajourner le point relatif à l'attribution des subventions 2026 ;
PRECISE que ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de Conseil.

04: D2026-18 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL POUR PORTER LA PARTICIPATION COMMUNALE A 2€ PAR HABITANTS

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2335-17 créant une dotation pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales visant à soutenir financièrement les communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée.

Madame la Maire rappellera que la commune de Benais est située dans le périmètre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et qu'une grande partie du territoire est classé en zone Natura 2000.
Ainsi depuis 2022 la commune de Benais perçoit cette nouvelle dotation qui s'est élevé à 11 378 € en 2023 à 13 465 en 2024 et à 14 780 € en 2025.

Madame la Maire exposera les missions assurées par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine sont :

- ✓ La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager
- ✓ La participation à l'aménagement du territoire,
- ✓ Le développement économique, social, culturel et de la qualité de la vie,
- ✓ L'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public,
- ✓ L'expérimentation sur les 4 thèmes précédents.

Elle rappellera que la commune verse annuellement une participation au PNR pour le financement de ses missions et que cette participation s'élève en 2026 à 1.50€ par habitant, soit 1 417.50€.

Elle proposera de porter la participation versée par la commune au PNR à 2€ par habitant afin que la nouvelle dotation biodiversité versée par l'Etat concourt au financement des missions assurées par le PNR pour la biodiversité.

Aussi, cette contribution prendra la forme d'une subvention versée au PNR, à hauteur de 0.50€ par habitant, soit 472.50 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contribuer au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine à hauteur de 2€ par habitant ;

DECIDE pour cela de lui attribuer une subvention d'un montant de 472.50€ ;

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 67 – article 657358 (subvention de fonctionnement aux organismes publics)

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

05: D2025-19 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 ;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°D2022-58 en date du 5 décembre 2022 adoptant la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'article L.1612-28 du CGCT, qui précise que « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Vu la délibération n°D2026-16 d'affectation du résultat 2025 et reports sur le budget 2026,

Considérant la présentation faite par Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté en annexe :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 010 600 €

- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 407 260 €

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

06 : D2026-20 DROIT DE PREFERENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE

Vote Pour : 10 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article L331-24 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »

Vu le courrier reçu le 23 février 2026, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section A numéro 0017 située au lieu-dit La Pasquerie.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RENONCE A EXERCER son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section A numéro 0017 située au lieu-dit La Pasquerie.

QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire - CCTOVAL) :

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'une intervention aura lieu vendredi prochain à Bourgueil, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Celle-ci se déroulera à la salle des fêtes de Bourgueil en collaboration avec le CDAD et comprendra des conférences, une exposition d'illustrations réalisées par des créatrices locales, ainsi que des interventions dans les collèges de Bourgueil et de Langeais.

DELEGATIONS SYNDICALES :

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR) :

Philippe DUBARRY informe le Conseil municipal du projet de labellisation RAMSAR. Depuis le 26 février, les zones de la Loire, du Thouet, de la Vienne, de l'Indre et une partie du Cher sont reconnues au niveau mondial RAMSAR, équivalent du classement UNESCO mais spécifiquement pour les zones humides riveraines de la Loire. Il précise par ailleurs le lancement, cette semaine, de l'Observatoire du paysage, dont l'objectif est de suivre et de comparer, dans le temps, l'évolution des paysages et des activités économiques. Ce document pourra être utile dans le cadre d'élaboration ou de révision des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Madame la Maire fait part au Conseil municipal de la problématique des dépôts sauvages, des incivilités et de la présence de chiens errants sur la commune. Elle souligne que, pour la première fois, des signalements effectués via l'application Panneau Pocket ont permis de faire progresser la situation et d'apporter des solutions concrètes.

Commission Communale Actions Sociales :

Astrid HEROGUELLE informe le Conseil municipal que le banquet de la Cordialité, organisé le 28 février à La Chapelle-sur-Loire, a réuni 170 participants et a rencontré un vif succès. Le traiteur a été particulièrement apprécié. Il est précisé que l'édition de l'année prochaine pourrait être organisée à Benais, sous réserve que les futurs conseils municipaux poursuivent l'organisation selon les mêmes modalités.

Commission affaires scolaires :

Jessica COUINEAU informe le Conseil municipal de l'avancement du projet de renaturation de la cour d'école. Une rencontre a eu lieu avec le Parc naturel régional (PNR), l'agence ZEPPLIN, paysagiste concepteur chargé d'accompagner le projet, ainsi que la directrice de l'école. Les échanges ont porté sur l'analyse des besoins et des usages des enfants. Un prochain rendez-vous est prévu entre la directrice et un représentant du PNR afin d'aborder le volet pédagogique et les modalités de participation des enfants. Ce projet se veut collaboratif, associant enfants, parents et associations.

Philippe DUBARRY informe le Conseil municipal de l'organisation d'un atelier de visite du village avec les deux classes de l'école de Benais. Cet atelier a pour objectif de recueillir la perception des enfants sur

leur environnement et d'envisager comment celle-ci pourrait être prise en compte dans les aménagements de la cour d'école.

Jessica COUINEAU informe également le Conseil municipal que le carnaval du RPI Benais–Restigné se tiendra le 28 mars à Benais.

Commission fêtes et cérémonies :

Astrid HEROGUELLE remercie l'ensemble des élus ayant participé à l'installation du festival de jazz. Elle indique qu'une réunion s'est tenue ce jour afin d'établir le bilan de la dernière édition et de préparer la prochaine édition du festival.

Dans le cadre de l'opération de ramassage des déchets prévue le 21 mars, Patrick PLANTIER informe le Conseil municipal que le service déchets de la Communauté de communes mettra à disposition des bennes, des conteneurs et des pinces de ramassage. Il précise également que la société de chasse mettra à disposition le parking du rendez-vous de chasse pour le point de rassemblement.

Madame la Maire prendra contact avec le comité des fêtes afin de valider les circuits.

Commission logements et bâtiments communaux :

Thierry POTIRON informe le Conseil municipal que la commission s'est réunie la semaine précédente. En 2025, les dépenses relatives aux bâtiments et logements communaux se sont élevées à 38 000 €. La commission a également étudié les projets à inscrire au budget 2026.

Plusieurs départs de locataires sont par ailleurs à prévoir, ce qui entraînera la réalisation de travaux importants dans certains logements. Il est également indiqué qu'une expertise en maçonnerie extérieure devra être réalisée sur plusieurs bâtiments communaux.

Concernant le stade, une importante ornière est apparue, liée aux forages réalisés dans le cadre de l'installation de l'antenne de téléphonie. Thierry POTIRON précise avoir pris contact avec l'entreprise afin que celle-ci prenne en charge la remise en état.

Au conservatoire des variétés anciennes, et comme évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 16 février, un vannier ainsi que des vigneron à l'origine de la création du conservatoire étaient présents le week-end dernier. Au cours de l'après-midi, une haie destinée à la culture de l'osier a été mise en place. Une convention sera établie afin d'encadrer la plantation, l'entretien et le prélèvement de l'osier par les personnes concernées.

Jean-Pierre FAUVY informe également le Conseil municipal qu'un bail de vigne, situé vers la Crocharderie, a pris fin au mois de novembre. Malgré les recherches engagées, aucun nouveau locataire n'a pu être trouvé. Afin d'éviter que la vigne ne soit exposée à des risques de maladies, une solution devra être rapidement envisagée, pouvant aller jusqu'à l'arrachage des pieds si aucune reprise n'intervient. Le Conseil municipal ne formule pas d'opposition à cette éventualité.

Commission voirie, réseaux :

Jean-Pierre FAUVY informe le Conseil municipal que l'entreprise Masson d'Allonnes est intervenue la semaine précédente pour réaliser des travaux d'égoutage le long des bords de routes, fossés, chemins et rivières, notamment aux lieux-dits Le Fougeray, l'ancienne ligne de chemin de fer, Les Neusaies, Pontarin et l'Argenterie. Quelques linéaires restent toutefois à finaliser.

Les agents techniques procèdent, depuis mercredi, au broyage des déchets issus de ces interventions, grâce au broyeur prêté par la Communauté de communes. Les copeaux produits sont utilisés sur la place de la Liberté et au conservatoire des variétés anciennes, le surplus étant destiné au stockage.

Concernant la défense incendie, il est rappelé que neuf bornes incendie ont été installées au cours des trois dernières années. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité accrue du massif forestier et de classement préfectoral du territoire en catégorie 1 de risque incendie.

Il est également indiqué que le procès-verbal du géomètre relatif à la cité du Petit Clocher a été reçu et transmis au président de l'ASL.

À l'occasion de cette dernière réunion du Conseil municipal du mandat 2020-2026, Madame la Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil pour le travail accompli tout au long du mandat. Elle adresse également ses remerciements aux services administratifs et techniques, ainsi qu'aux personnes accueillies en stage ou en travaux d'intérêt général, et plus largement à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'action municipale.

Le prochain Conseil municipal se tiendra à l'issue des élections municipales prévues le 15 mars prochain. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Madame la Maire donne ensuite la parole au public présent venu assister à la séance.

La secrétaire de séance
Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU



La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

